

# CENTRES DE LOISIRS

**Prestation attribuée aux agents de Pôle Emploi  
pour les séjours en centres de loisirs de leur(s) enfant(s).**

## Bénéficiaires

- Tous les personnels de Pôle Emploi sans conditions d'ancienneté (CDI, CDD, CAE, CAV...).

## Critères d'attribution :

- Enfants à charge fiscalement âgés de 3 à 16 ans au premier jour du séjour.
- Centre agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

La halte-garderie ne peut être considérée comme un centre de loisirs pour les enfants de plus de 3 ans.

## Taux

Forfait journalier : 5 euros par jour.

Forfait dans la limite des frais engagés, déduction faite des versements de la CAF et / ou de la participation de l'employeur du conjoint.

Pas de participation aux frais de transport.

## Pièces à fournir

- Formulaire >> **Cliquez ici**
- Avec cachet et signature de l'organisme en original ou avec la facture de l'organisme.
- RIB (lors de la première demande et / ou si changement de domiciliation bancaire).

Pour les séjours successifs de courte durée en centre de loisirs (ex : tous les mercredis), la demande est établie mensuellement sur facture.



L'aide financière ( cumul garde d'enfant + centre de loisirs + périscolaire) est limité à 1830 € par salarié et par année civile.



### Demandeur

Matricule :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Téléphone prof. :

Pôle emploi de rattachement :

### Déclaration sur l'honneur

Le demandeur soussigné,   
, certifie que son conjoint :

- ne bénéficie pas  
 a bénéficié

pour le mois concerné, d'une subvention versée par son employeur, pour un montant de : ,  €

Le demandeur soussigné certifie avoir perçu de la CAF la somme de : ,  €

À  Le

Signature :

### Pièces à joindre

- RIB lors de la première demande et / ou si changement de domiciliation bancaire.

### Bénéficiaire

Nom de l'organisme :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Nom de l'établissement du séjour :

Adresse du lieu de séjour :

Code postal :

Ville :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Né(e) le :

(1 formulaire par enfant)

Séjour : du

au

Nbre de jours de présence :

Tarif journalier : ,  €

Prix total du séjour : ,  €

À :

le :

Signature du responsable de l'Etablissement et  
CACHET de l'Etablissement :



L'aide financière ( cumul garde d'enfant + centre de loisirs + périscolaire) est limitée à 1830 € par salarié et par année civile.